



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GENERALE

TD/B/44/11  
6 août 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quarante-quatrième session  
Genève, 13 octobre 1997  
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Aperçu des activités de coopération technique (TD/B/44/11)

Annexe 1 - Activités menées en 1996 (TD/B/44/11/Add.1)

Annexe 2 - Tableaux statistiques (TD/B/44/11/Add.2)

APERCU DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction . . . . .	1 - 3
Résumé . . . . .	4
I. Aperçu des activités menées en 1996 . . . . .	5 - 23
II. Stratégie et plan de coopération technique . . . . .	24 - 30
III. Partenariat avec d'autres organisations . . . . .	31 - 47
IV. Autonomie financière et recouvrement des coûts . . . . .	48 - 55
V. Questions diverses . . . . .	56 - 60

Tableaux

	<u>Page</u>
1. Evolution des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED, par source de financement, en millions de dollars des Etats-Unis (1990-1997) . . . . .	5
2. Dépenses de coopération technique, 1992-1996 : PMA et répartition par région et par programme . . . . .	6
3. Activités de coopération technique par division ou programme, 1996 : dépenses au 31 décembre 1996 . . . . .	9
4. Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, par catégorie (1992-1996) . . . . .	12

Figures

1. Dépenses par région, 1996 . . . . .	4
2. Dépenses par source de financement, 1996 . . . . .	11
3. Origine des contributions versées au titre des fonds d'affectation spéciale, 1996 . . . . .	13

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport vise à faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 107 du document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté à sa neuvième session.

2. Ce rapport est également présenté au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme aux fins de son examen des activités de coopération techniques menées par la CNUCED en 1996. Le Conseil sera saisi des résultats de l'examen auquel aura procédé le Groupe de travail.

3. Le rapport comprend trois parties :

- Un aperçu du programme de coopération technique, y compris des renseignements sur les faits nouveaux survenus récemment et des recommandations relatives à des questions de politique générale. Le Conseil est invité à concentrer son attention sur ce document;
- L'annexe I, contenant une description par programme des activités menées en 1996, ainsi que la liste des projets correspondants. Le Groupe de travail est invité à fonder son examen sur ce document;
- L'annexe II, contenant des renseignements statistiques sur la coopération technique de la CNUCED.

## RESUME

4. Parmi les aspects marquants de la coopération technique de la CNUCED pour la période qui vient de s'écouler, il convient de mentionner :

- la croissance continue des activités, l'assistance technique fournie en 1996 ayant représenté 169 années-personne; l'organisation de séminaires et d'ateliers de formation et de mise en valeur des ressources humaines; des efforts supplémentaires visant à améliorer les logiciels de la CNUCED; l'exécution de 350 projets environ; et une augmentation de 20 % des contributions reçues en 1996 au titre des fonds d'affectation spéciale;
- l'adoption d'une stratégie de coopération technique par le Conseil du commerce et du développement : il s'agit de la première déclaration de politique générale de la CNUCED dans ce domaine;
- l'adoption en 1997 du premier plan triennal de coopération technique, offrant pour la première fois l'occasion de mettre en oeuvre les priorités établies en la matière à Midrand;

- l'accent mis sur les pays les moins avancés (PMA) : accroissement de la part des PMA dans les apports effectifs, priorité accordée à ces pays dans la stratégie et création d'un fonds d'affectation spéciale en leur intention;
- le renforcement de la collaboration avec d'autres organisations offrant une coopération technique dans le secteur du commerce, notamment l'OMC et le CCI.

#### I. APERCU DES ACTIVITES MENEES EN 1996

##### Tendances observées en matière de coopération technique

5. En 1996, les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED, toutes sources confondues, se sont chiffrées à 22,4 millions de dollars des Etats-Unis, ce qui marque une hausse par rapport à 1995 (22 millions de dollars). Globalement, le niveau des dépenses annuelles en valeur nominale s'est maintenu dans les années 90 aux alentours de 20-24 millions de dollars. En 1997, ces dépenses devraient augmenter de 10 % environ pour atteindre quelque 24 millions de dollars (tableau 1).

6. Le tableau 1 fait apparaître une diminution constante de la part des dépenses financées par le PNUD et une augmentation concomitante des contributions provenant des fonds d'affectation spéciale. La question de la mobilisation des ressources est examinée aux paragraphes 15 à 23, compte tenu de ces éléments.

7. On trouvera au tableau 2 des renseignements concernant les dépenses consacrées aux pays les moins avancés (PMA) et la répartition des dépenses par région et par programme pour la période 1993-1996. La part des PMA dans les dépenses totales de coopération technique en 1996 s'est élevée à 31 %, en hausse par rapport au niveau relativement bas de 27 % enregistré en 1995. Leur part devrait être portée à 40 % environ d'ici à 1999, en application des dispositions arrêtées à la neuvième session de la Conférence et conformément à la stratégie de coopération technique de la CNUCED, qui leur accorde la priorité. Le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA est désormais opérationnel, de nouveaux programmes ont récemment été lancés en faveur de ces pays et d'autres sont prêts à être financés.

Figure 1 : Dépenses par région, 1996

8. Le tableau 2 et la figure 1 montrent également la répartition des dépenses par région. En valeur absolue, la part revenant à l'Afrique a enregistré une modeste augmentation en 1996 par rapport à 1995, tandis que les dépenses engagées en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes ont légèrement diminué. La part du programme interrégional s'est accrue. Les dépenses consacrées aux pays en transition d'Europe orientale ont légèrement augmenté par rapport à 1995, atteignant 15 %; ces dépenses devraient diminuer en 1997 et ultérieurement.

Tableau 1

Evolution des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED,  
par source de financement, en millions de dollars des Etats-Unis (1990-1997)

	1990	1993	1994	1995	1996	1997*
PNUD	17,4	10,9	10,8	7,8	6,1	7,5
Fonds d'affectation spéciale	3,6	8,8	10,0	13,4	15,8	16,0
Programme ordinaire	0,6	0,6	0,5	0,8	0,5	0,5
Total	21,6	20,3	21,3	22,0	22,4	24,0

\* Prévisions établies en juin 1997.

Tableau 2

Dépenses de coopération technique, 1992-1996 : PMA et répartition  
par région et par programme a/

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

		1993	1994	1995	1996
I.	TOTAL	20 280	21 395	21 953	22 440
II.	PMA, total	7 215	6 827	6 018	6 988
III.	Par région :				
	- Afrique	5 677	4 856	5 232	5 724
	- Asie et Pacifique	3 648	3 888	3 157	2 788
	- Amérique latine et Caraïbes	2 262	2 864	2 512	1 978
	- Europe	412	1 569	2 949	3 421
	- Projets interrégionaux	8 291	8 218	8 103	8 529
IV.	Par programme :				
	- Mondialisation et stratégies de développement	1 966	2 505	2 590	2 889
	- Commerce international des biens et services, et des produits de base	4 012	4 655	2 653	3 008
	- Investissement, technologie et développement des entreprises	792	1 665	2 180	2 812
	- Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	9 971	9 923	11 528	12 536
	- Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires	1 130	484	427	163
	- Direction exécutive et gestion, et services d'appui	2 250	2 162	2 570	1 032

a/ Source : Annexe, tableau IV.

9. Le tableau 3 présente les dépenses engagées en 1996 par programme, en fonction de la structure actuelle du secrétariat. La Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale est à l'origine de 56 % des dépenses totales de coopération technique. Les trois autres divisions, chargées respectivement du commerce international des biens et services et des produits de base, de la mondialisation et des stratégies de développement, et de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, sont entrées chacune pour 13 % environ dans le total. Les 5 % restants sont imputables au Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés et aux activités à mettre au compte de l'ensemble du secrétariat.

10. Le programme de réforme et d'automatisation des douanes (Système douanier automatisé SYDONIA) a représenté 60 % environ des activités de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale en 1996 (le total des dépenses s'élevant à 12,5 millions de dollars). Ce programme, qui continue de faire l'objet d'une large demande de la part des pays bénéficiaires intéressés, est appuyé par un large éventail de donateurs. Des informations provenant d'un pays <sup>1</sup> dans lequel le système SYDONIA est en cours d'installation font état d'une hausse spectaculaire des recettes douanières (au moins 215 millions de dollars par an en un seul point d'entrée, par exemple). Il est à prévoir que de nouveaux pays solliciteront l'appui de la CNUCED pour la réforme et l'automatisation de leur administration douanière. Le réseau mondial de pôles commerciaux devrait également continuer de s'étendre, qu'il s'agisse du nombre des pôles commerciaux participants ou de la nature des services offerts. Parmi les autres activités importantes de la Division, il convient de mentionner, comme les années précédentes, la gestion des ports en Somalie, la mise au point et l'installation du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et le programme TRAINMAR.

11. La coopération technique de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base s'est concentrée sur le renforcement des capacités commerciales, l'octroi d'une aide dans l'analyse des questions touchant au système commercial international, la formation et la valorisation des ressources humaines, ainsi que l'information commerciale, bon nombre de ces activités étant à présent associées à l'assistance fournie aux pays dans la mise en oeuvre des divers résultats du Cycle d'Uruguay. Plusieurs pays, dont la Chine, la Fédération de Russie et le Viet Nam, ont reçu une aide en vue de leur adhésion à l'OMC. Dans le cadre du programme TRAINFORTRADE, la Division a continué de mettre au point un certain nombre de dossiers didactiques, notamment dans le domaine de la diplomatie commerciale internationale. Elle a poursuivi la diffusion de la base de données sur CD-ROM concernant les mesures de réglementation commerciale, qui offre

---

<sup>1</sup>/ Les Philippines, où l'installation du SYDONIA est financée par le Gouvernement à l'aide d'un prêt de la Banque mondiale.

à l'utilisateur des possibilités de recherche, de tri et d'analyse d'informations commerciales complexes sans équivalent dans une bibliothèque traditionnelle <sup>2</sup>.

12. Les travaux menés dans le secteur des produits de base ont porté sur diverses questions : conseils et formation en matière de gestion des risques liés aux prix des produits de base, promotion de bourses de produits dans les pays en développement, gestion durable des ressources naturelles, etc. Concernant le commerce, l'environnement et le développement, ainsi que le droit et la politique de la concurrence, les activités de coopération technique répondent comme auparavant à des demandes précises. La CNUCED sera sans doute invitée à élargir ses concours à mesure que les problèmes d'environnement et de concurrence liés au commerce gagneront en importance. Cependant, sa capacité de fournir une telle assistance sera pour l'essentiel tributaire de la mobilisation des ressources extrabudgétaires requises.

---

<sup>2/</sup> La Banque mondiale a indiqué qu'elle économiserait chaque année des centaines de milliers de dollars en renonçant à rassembler des données commerciales pour s'en remettre désormais à la base de données de la CNUCED.

Tableau 3

Activités de coopération technique par division ou programme, 1996 :

Dépenses au 31 décembre 1996

(En milliers de dollars E.-U.)

Division	1996				
	PNUD (1)	Fonds d'affectation spéciale (2)	Programme ordinaire (3)	Total (1 + 2 + 3)	%
<u>Mondialisation et stratégies de développement : Total</u>	<u>612</u>	<u>2 277</u>	-	<u>2 889</u>	<u>12,9</u>
Politiques macro-économiques et politiques de développement	(16)	325	-	309	1,4
Mondialisation, développement et gestion de la dette	628	1 870	-	2 498	11,1
<i>dont : Programme SYGADE</i>	-	1 757	-	2 385	10,6
Programmes spéciaux	-	82	-	82	0,4
<u>Commerce international des biens et services, et des produits de base : Total</u>	<u>969</u>	<u>2 038</u>	-	<u>3 008</u>	<u>13,4</u>
Analyse commerciale et questions systémiques	878	839	-	1 717	7,7
Produits de base	1	312	-	313	1,4
Commerce, environnement et développement	77	326	-	403	1,8
Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs	14	104	-	117	0,5
TRAINFORTRADE	-	457	-	457	2,0
<u>Investissement, technologie et développement des entreprises : Total</u>	<u>829</u>	<u>1 983</u>	-	<u>2 812</u>	<u>12,5</u>
Investissement international, sociétés transnationales et flux de technologie	243	525	-	768	3,4
Politiques nationales relatives à l'innovation et à l'investissement	424	1 023	-	1 447	6,5
Développement des entreprises	161	435	-	597	2,7
<u>Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale : Total</u>	<u>3 296</u>	<u>9 240</u>	-	<u>12 536</u>	<u>55,9</u>
Infrastructure commerciale	3 272	7 209	-	10 481	44,6
<i>dont : - SIAM</i>	-	1 773	-	1 773	7,9
<i>- Ports, transports maritimes et formation</i>	818	322	-	1 448	5,1
<i>- SYDONIA</i>	2 389	5 101	-	7 490	33,4
Facilitation du commerce	9	267	-	276	1,2
Services pour le développement	0	826	-	826	3,7
Réseau mondial de pôles commerciaux (GTPNet)	15	938	-	953	4,2
<u>Direction exécutive et gestion : Total</u>	<u>412</u>	<u>83</u>	<u>538</u>	<u>1 032</u>	<u>4,6</u>
<u>PMA : Total</u>	<u>12</u>	<u>150</u>	-	<u>163</u>	<u>0,7</u>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 130</b>	<b>15 772</b>	<b>538</b>	<b>22 440</b>	<b>100,0</b>

13. L'appui fourni en matière de gestion de la dette, qui consiste à faire connaître et à installer le programme SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette), a représenté plus des quatre cinquièmes des activités de coopération technique de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement en 1996. Les activités menées au titre de ce programme, largement soutenues tant par les bénéficiaires que par les donateurs, se sont concentrées sur le perfectionnement et l'installation de la nouvelle version du système (SYGADE 5.0), qui remplace l'ancienne version 4.1. En 1996, sept nouveaux pays ont rejoint la liste des pays bénéficiaires du SYGADE, qui en compte à présent près d'une quarantaine. Les pays intéressés ont continué à recevoir une aide sur les questions traitées dans le cadre du Club de Paris. Parmi les autres activités menées par la Division en 1996, il faut mentionner l'examen plus approfondi des aspects juridiques d'un système mondial d'échange de droits d'émission des gaz à effet de serre, qui a contribué à mieux faire accepter l'idée d'un tel système à l'échelle internationale.

14. Les activités de coopération technique de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises ont été exécutées dans le cadre de trois sous-programmes : politiques nationales relatives à l'innovation et à l'investissement (52 % des activités de la Division); investissement international, sociétés transnationales et flux de technologie (27 %); et développement des entreprises (21 %). Au titre du premier de ces sous-programmes, la CNUCED a fourni une aide aux pays désireux d'attirer des investisseurs étrangers en offrant une formation et des conseils sur des questions précises relatives à l'investissement (cadre réglementaire, par exemple) et a mis en route des examens de politique générale concernant l'investissement ainsi que la technologie et l'innovation. Les activités relevant du deuxième sous-programme ont englobé l'élaboration du Rapport sur l'investissement dans le monde et des travaux sur les liens entre l'investissement étranger direct et le commerce des services. S'agissant du développement des entreprises, la Division a concentré son attention sur l'expansion du programme EMPRETEC visant à promouvoir l'esprit d'entreprise et sur les moyens de favoriser les relations entre PME et entreprises étrangères. L'assistance fournie en matière de comptabilité a consisté à dispenser une formation au personnel d'entreprises des secteurs public et privé, notamment dans les pays en transition, aux fins de l'application de règles et de normes rigoureuses de vérification des comptes selon des principes comptables reconnus au niveau international.

#### Evolution constatée dans la mobilisation des ressources

15. La CNUCED compte trois principales sources de financement pour ses activités de coopération technique : les fonds d'affectation spéciale, le PNUD et le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU. Ainsi qu'il a été noté dans des rapports antérieurs, le PNUD était, jusqu'à il y a quelques années, le principal soutien financier du programme de coopération technique de la CNUCED : en 1989, il finançait encore plus de 80 % des dépenses totales, chiffre qui est tombé à 35 % en 1995 et à 27 % seulement en 1996 (fig. 2). Cette baisse s'explique par différents facteurs liés, d'une part, à une décision du PNUD de réduire la proportion de ressources allouées aux programmes régionaux et interrégionaux, qui constituaient auparavant une importante source de coopération technique dans le secteur du commerce et du développement et, d'autre part, au recentrage de ses priorités à la suite de récentes conférences de l'ONU qui ont mis l'accent sur les questions sociales.

16. Cependant, des indications récentes donnent à penser que la tendance à une diminution de la part du PNUD dans le financement pourrait s'inverser. La contribution notable que la coopération technique multilatérale pour le commerce et l'investissement peut apporter à l'objectif de développement humain durable du PNUD, notamment la lutte contre la pauvreté est désormais appréciée à sa juste valeur. L'avantage comparatif dont la CNUCED dispose dans la coopération technique touchant au commerce est reconnu. Au début de 1997, le PNUD et la CNUCED se sont mis d'accord sur un nouveau programme visant à faciliter l'intégration effective des pays en développement à faible revenu dans l'économie internationale moyennant un accroissement de l'investissement et une expansion des échanges.

Tableau 4

Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED,  
par catégorie a/ (1992-1996)

(En dollars des Etats-Unis)

	Catégorie	1992	1993	1994	1995	1996
1.	Contributions de pays développés (dont : experts associés)	8 252 (784)	7 856 (632)	10 860 (536)	10 906 (672)	12 732 (518)
2.	Pays en développement - Contributions générales	42	174	190	218	1 012
3.	Pays en développement - financement autonome b/	396	990	2 686	2 096	2 229
4.	Commission européenne	1 595	444	1 780	4 123	5 634
5.	Autres contributions multilatérales c/	-	408	888	297	272
6.	Fondations/divers	130	249	195	243	135
	TOTAL	10 413	10 121	16 600	17 882	22 013

a/ Non compris les contributions au titre de la participation aux coûts versées par l'intermédiaire du PNUD.

b/ Pour des activités exécutées sur leur propre territoire, financées par des ressources publiques ou à l'aide de prêts de la Banque mondiale et de banques régionales de développement.

c/ Banque mondiale, ONU, FAO, OCDE, PNUE et ONUDI.

17. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont un caractère volontaire : elles émanent de gouvernements, d'organisations, d'ONG, du secteur des entreprises et de fondations. Le tableau 4 (voir également l'annexe II pour la liste complète des contributeurs) montre l'accroissement des contributions aux fonds d'affectation spéciale par catégorie au cours de ces dernières années. Au total, 22 millions de dollars ont été reçus en 1996, soit une hausse de 22 % par rapport à 1995. Plus d'une quarantaine de gouvernements et une vingtaine d'organisations ont, en 1996, versé des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED (voir fig. 3). Environ 58 % des contributions provenaient de pays développés. Quatre pays (Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) sont entrés pour 38 % (8,3 millions de dollars) dans le total des apports fournis au profit des fonds d'affectation spéciale en 1996. La Commission européenne, avec 25 % du total, est à présent une importante source d'appui pour un certain nombre de programmes de la CNUCED (SYDONIA, SIAM, TRAINFORTRADE, TRAINMAR, TRAINS et formation à la comptabilité, notamment).

18. Les pays en développement ont également accru leurs contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED (15 % environ du total en 1996). Ces contributions sont versées soit sous la forme d'un appui de caractère général à d'autres pays en développement, soit selon des modalités de "financement autonome" en vertu desquelles la CNUCED fournit des services déterminés (au titre du programme SYDONIA, par exemple) dans le pays concerné. Ces services sont généralement financés à l'aide de prêts ou de dons de la Banque mondiale ou de banques régionales de développement.

19. D'aucuns craignent que le recours accru à des contributions servies au titre de fonds d'affectation spéciale pour financer la coopération technique de la CNUCED ne permette aux donateurs d'influer sur le choix des priorités. Les dangers inhérents à une telle démarche peuvent être atténués par différents moyens : i) adhérer aux priorités établies à la neuvième session de la Conférence et énoncées dans la stratégie de coopération technique qui vient d'être approuvée; ii) considérer le plan de coopération technique comme une base de départ pour les projets à soumettre aux donateurs; iii) exercer un contrôle intergouvernemental effectif sur le programme de coopération technique de la CNUCED; iv) obtenir un plus large appui du PNUD et d'autres mécanismes multilatéraux de coopération technique; et v) encourager les contributions non liées, au profit par exemple du premier guichet du fonds d'affectation spéciale pour les PMA. Le Conseil souhaitera peut-être tenir cette question à l'étude.

20. En décembre 1996, la CNUCED et le Gouvernement suisse ont décidé de créer un fonds d'affectation générale de caractère bilatéral, la Suisse acceptant de contribuer à des projets de coopération technique de la CNUCED dans le secteur du commerce, convenus d'un commun accord par le biais de consultations. Des accords similaires conclus depuis quelques années avec la France, l'Italie et les Pays-Bas ont permis de favoriser une meilleure cohérence dans les activités opérationnelles de la CNUCED. Vu les résultats satisfaisants obtenus grâce à de tels arrangements, d'autres gouvernements pourraient envisager de recourir à des modalités analogues.

21. En 1996 également, le Secrétaire général a décidé de créer un fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés afin de soutenir les initiatives de réforme dans le secteur du commerce et de l'investissement, notamment le renforcement des capacités d'exportation et la mobilisation de ressources tant publiques que privées pour le développement. Plus de 2 millions de dollars de contributions, provenant de pays développés et de pays en développement, ont été annoncés ou versés en faveur de ce fonds, qui est à présent prêt à fonctionner. La plupart des contributions sont liées à des projets spécifiques pour les PMA. Des contributions non liées ont servi en 1997 à mettre au point des programmes nationaux intégrés à l'échelle de la CNUCED dans certains PMA (voir la section V ci-dessous).

22. La viabilité future d'activités financées au moyen de fonds d'affectation spéciale n'est jamais assurée, ce mode de financement étant réservé à des projets déterminés. Comme on l'a vu, l'essentiel des contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale provient d'un nombre limité de pays. Ce type d'appui pourrait être élargi et diversifié de façon à mieux cadrer avec l'aide à apporter aux initiatives et aux efforts des PMA et d'autres pays à faible revenu. Il faudrait également, dans le plus grand nombre possible de pays donateurs, accorder plus clairement la priorité aux pays à faible revenu dans les activités financées au moyen de fonds tant bilatéraux que multilatéraux d'affectation spéciale lorsqu'il s'agit de soutenir la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités.

23. En 1996, la CNUCED a, comme les années précédentes, bénéficié de contributions fournies par plusieurs bailleurs de fonds sous la forme d'experts associés, détachés par le pays donateur ou recrutés dans des pays en développement. Cette formule s'est avérée fort utile tant pour les programmes de coopération technique de la CNUCED que pour les experts eux-mêmes, qui ont apporté des concours très appréciables tout en étoffant leur propre expérience et leur connaissance des problèmes du développement. La CNUCED entend poursuivre, voire élargir le programme relatif aux experts associés, en particulier en sollicitant un appui pour faire appel à des experts provenant de pays en développement.

## II. STRATEGIE ET PLAN DE COOPERATION TECHNIQUE

24. Au paragraphe 96 du document final adopté à sa neuvième session, la Conférence a demandé au Conseil d'"arrêter une stratégie assurant la concordance des programmes ordinaires et extrabudgétaires qui ont pour but de consolider les liens entre les travaux analytiques et la coopération

technique". Le Conseil a adopté cette stratégie (TD/B/EX(14)/3) à sa quinzième réunion directive, en juin 1997.

25. Selon la stratégie, l'objectif de la coopération technique de la CNUCED est d'encourager l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans l'économie mondiale et d'aider les gouvernements à créer et à renforcer le cadre directif et institutionnel nécessaire au développement. La stratégie comprend plusieurs éléments clefs :

- **Importance de la demande** dans la coopération technique de la CNUCED;
- Attention accordée au **renforcement des capacités humaines et institutionnelles**;
- Priorité donnée aux **pays les moins avancés**, leur part dans la coopération technique devant être progressivement accrue en valeur absolue et en valeur relative;
- **Intégration** de la coopération technique dans les travaux analytiques de la CNUCED et dans l'appui apporté aux délibérations intergouvernementales;
- **Souplesse** dans les formes de coopération technique et les modes d'exécution;
- Accent mis sur la **coopération - ou le partenariat** - avec d'autres organisations; et
- **Cohérence** entre les activités de la CNUCED dans le cadre d'un programme donné et à l'échelle d'un pays ou d'une région.

26. Dans les rapports sur la coopération technique qu'il présentera ultérieurement au Conseil et au Groupe de travail, le Secrétaire général fournira des renseignements au sujet de la mise en oeuvre de la stratégie.

27. Egalemeut au paragraphe 96 du document de Midrand, la Conférence a invité le Conseil à examiner chaque année "un plan indicatif à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique". A sa quatorzième session directive, tenue en mars 1997, le Conseil a pris note du premier plan triennal pour la période 1997-1999, établi par le secrétariat. Celui-ci énumère les activités en cours et les activités nouvelles ou proposées, par programme. Les nouvelles propositions qui y figurent répondent à un ou plusieurs des impératifs ci-après :

- demande émanant d'un pays bénéficiaire, acceptée par le secrétariat sous réserve de la mobilisation du financement nécessaire;
- mise en oeuvre d'une décision adoptée par la Conférence à sa neuvième session, par le Conseil ou par une commission;

- exécution du programme de travail tel qu'exposé dans le budget-programme révisé pour l'exercice biennal 1996-1997.

28. Le plan table sur des dépenses se chiffrant à 68 millions de dollars environ sur trois ans, à comparer avec 22 millions de dollars environ en 1996. Au cours de la période visée par le plan, la part des activités intéressant les PMA devrait passer du niveau actuel de 30 % environ à 40 % en 1997. Les activités exécutées en Afrique et en Asie/Pacifique progresseraient en valeur relative alors que celles qui concernent l'Amérique latine/Caraïbes et l'Europe centrale et orientale diminueraient, notamment dans cette dernière région.

29. Les activités de coopération technique concernant *l'infrastructure des services et l'efficacité commerciale* constitueraient encore la moitié environ du programme global, devant *le commerce des biens et services, et des produits de base; l'investissement, la technologie et le développement des entreprises; et la mondialisation et les stratégies de développement*. Le plan propose des mesures se rapportant aux domaines prioritaires définis au paragraphe 97 du document final de la neuvième session de la Conférence :

- appuyer l'intégration des pays en développement et des pays en transition au système commercial international en étoffant les capacités institutionnelles et humaines : renforcement du potentiel de production pour l'exportation dans les PMA et d'autres pays à faible revenu, assistance en vue de l'adhésion à l'OMC, travaux sur le commerce et l'environnement et sur la politique de la concurrence, recours à des instruments de gestion des risques dans le secteur des produits de base, etc.;
- soutenir l'élaboration de politiques nationales, qu'il s'agisse des examens nationaux de l'investissement, de la science et de la technologie, du développement des entreprises, ou des évaluations nationales de l'efficacité commerciale;
- continuer de perfectionner et de diffuser les programmes informatiques de la CNUCED (automatisation des douanes, gestion de la dette, localisation des marchandises, programme relatif aux pôles commerciaux et banques de données sur le commerce et l'investissement);
- soutenir davantage les programmes de formation et de mise en valeur des ressources humaines pour le commerce et l'investissement.

30. Il est prévu d'apporter des améliorations à la qualité des renseignements présentés dans le plan, afin de communiquer aux bénéficiaires des informations sur la coopération technique de la CNUCED, de faciliter les consultations avec des donateurs éventuels et de renforcer le contrôle interne. Il s'agit par exemple d'y inclure des données financières supplémentaires et de brefs descriptifs de toutes les propositions nouvelles. Le Groupe de travail est invité à examiner cette question à sa prochaine session en vue de l'élaboration du plan triennal suivant pour 1998-2000,

à soumettre au Conseil du commerce et du développement pour examen lors d'une réunion directive en fin d'année.

### III. PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

31. On trouvera dans la présente section des renseignements sur la collaboration avec d'autres organisations en matière de coopération technique en 1996 et au premier semestre de 1997. Cette section doit être lue en parallèle avec le document TD/B/EX(14)/2 intitulé "Coopération entre la CNUCED et des organisations internationales dans les domaines du commerce et du développement", publié en mars 1997 et examiné à la quatorzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement. Des renseignements complémentaires sont en outre présentés à l'annexe I qui décrit les activités de coopération technique de la CNUCED, par programme.

32. En raison du rôle qui lui incombe en tant qu'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED se doit de coopérer étroitement avec d'autres organisations.

33. Il existe divers mécanismes permettant de faciliter une telle coopération, et la CNUCED a intensifié ses efforts visant à mettre au point les arrangements conjoints les plus appropriés pour répondre à tel ou tel besoin ou situation, qu'il s'agisse d'équipes spéciales interorganisations, de comités directeurs, de lettres et de mémorandums d'accord, ou d'accords en bonne et due forme.

34. L'année qui vient de s'écouler s'est surtout caractérisée par une intensification de la coopération avec le CCI et l'OMC en matière d'activités opérationnelles. Fin 1995, le Gouvernement suisse a, dans le cadre des préparatifs de la neuvième session de la Conférence, accueilli un séminaire sur la coordination entre les principales organisations s'occupant de la coopération technique liée au commerce. A la neuvième session de la Conférence, les chefs de secrétariat du CCI, de l'OMC et de la CNUCED ont lancé un programme intégré de coopération technique pour l'Afrique, dans le cadre duquel des missions communes ont déjà été organisées dans huit pays africains, dont quatre PMA. Des programmes de coopération technique ont été élaborés pour chacun de ces pays, et des efforts entrepris pour mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre. Toujours à la neuvième session de la Conférence, une note décrivant les programmes de coopération technique des trois organisations a été diffusée.

35. Dans la Déclaration ministérielle de Singapour, il a été demandé à la CNUCED, à l'OMC et au CCI d'organiser une réunion de haut niveau sur le développement commercial des PMA, avec l'appui de la Banque mondiale, du PNUD et du FMI. Cette réunion, qui se tiendra en octobre 1997, devrait offrir l'occasion d'instituer une démarche intégrée dans les activités de coopération technique relatives au commerce pour les PMA.

36. Deux autres éléments méritent d'être mentionnés. Premièrement, le projet en cours au Viet Nam, un exemple concret de coordination de la coopération technique touchant au commerce et à l'investissement à l'échelle d'un pays.

Ce projet, financé par le PNUD et la Suisse, et exécuté par la CNUCED, vise à faciliter l'intégration du Viet Nam au système commercial international. Deuxièmement, la réunion d'experts organisée en mars 1997 par le Comité d'aide au développement de l'OCDE avec la participation de la CNUCED, en vue d'élaborer des recommandations concernant la façon dont les programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux peuvent contribuer au développement des échanges commerciaux dans les pays à faible revenu. La réunion de haut niveau sur le développement du commerce des PMA qui se tiendra prochainement fournira l'occasion de tirer parti de l'intérêt accru porté à la coopération technique touchant au commerce et à l'investissement.

37. CCI. La coopération avec le CCI reste axée sur le programme relatif à l'efficacité commerciale. Une équipe de travail interinstitutions composée de la CNUCED, du CCI et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) se réunit tous les deux mois. Le CCI contribue au programme relatif aux pôles commerciaux. La CNUCED s'attache en outre à collaborer davantage avec le CCI dans d'autres domaines, notamment la formation et la valorisation des ressources humaines, le développement des entreprises et le renforcement des capacités pour l'élaboration et l'exécution des politiques commerciales et des politiques de promotion du commerce. Plusieurs projets entrepris dans ces domaines sont exécutés en commun ou contiennent des modules exécutés par l'une ou l'autre institution.

38. PNUD. A la dernière session du Conseil, les délégations ont préconisé une plus grande collaboration entre le PNUD et la CNUCED. En réponse à une proposition de l'Administrateur du PNUD concernant le lancement d'un programme conjoint PNUD/CNUCED, les deux organismes se sont mis d'accord sur des travaux d'orientation et un suivi opérationnel visant à renforcer la dimension commerce et investissement du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté. On trouvera à l'annexe I des renseignements sur d'autres domaines faisant l'objet d'une coopération entre le PNUD et la CNUCED.

39. ONUDI. Les chefs de secrétariat de la CNUCED et de l'ONUDI ont, en juillet 1996, signé un communiqué annonçant la mise en oeuvre d'un programme conjoint visant à aider les pays africains à créer un climat plus propice aux flux d'investissements et au transfert de technologie et à développer leurs capacités commerciales. Le programme a pour objectif de renforcer les complémentarités entre les deux organisations concernant la science et la technologie, la promotion de l'investissement et le développement des entreprises. Un séminaire pilote sur l'investissement dans les PMA, organisé conjointement par la CNUCED et l'ONUDI, s'est tenu à Genève du 23 au 25 juin 1997.

40. Banque mondiale. La première d'une série de réunions périodiques entre la Banque mondiale et la CNUCED a eu lieu à Genève en octobre 1996, concernant la coopération en matière de recherche et les activités opérationnelles. Il a été convenu d'institutionnaliser davantage la coopération entre les deux organisations. La Banque contribue au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) de la CNUCED dans le cadre d'un programme conjoint. Elle fait largement appel aux données commerciales de la CNUCED. De concert avec la Banque, la CNUCED exécute un projet, financé par le PNUD, de coopération technique sur l'expansion de l'investissement étranger direct et du commerce

dans le secteur des services (EFDITS). Les emprunteurs de la Banque ont recours à la CNUCED pour un large éventail de services (voir par. 18).

41. OMC. L'OMC et la CNUCED coopèrent également sur d'autres questions touchant au commerce, notamment l'aide aux pays qui ont entamé leur procédure d'adhésion à l'OMC. Elles participent ensemble à des séminaires, ateliers et missions consultatives à l'intention des pays qui adhèrent à l'OMC ou envisagent de le faire.

#### Commissions régionales

42. A une réunion tenue en juillet 1997, le Secrétaire général de la CNUCED et les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales sont convenus de chercher des moyens nouveaux et supplémentaires de renforcer leur collaboration dans les secteurs du commerce, de l'investissement et des transports. Les progrès réalisés à cet égard seront portés à l'attention du Conseil en 1998. On trouvera ci-après une description des dispositions actuelles.

43. CEA. La collaboration avec cette commission découle de l'exécution des programmes spéciaux pour l'Afrique arrêtés par l'Assemblée générale, ainsi que de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. La CNUCED et la CEA ont, en mai 1997, adopté un cadre de coopération qui contient des propositions concrètes concernant la collaboration future entre les deux organismes. Celle-ci portera en particulier sur la suite à donner à la première Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que sur l'aide à fournir aux pays africains dans la perspective de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir en 1998. La CNUCED a participé à la vingt-troisième réunion de la Conférence des ministres de la CEA (en mai 1997), y compris à ses travaux de haut niveau. Elle contribue à la préparation de la Conférence des ministres africains des transports, qui sera convoquée par la CEA au Caire en novembre 1997.

44. CEE. Comme on l'a vu, la CNUCED, le CCI et la CEE coopèrent étroitement dans le domaine de l'efficacité commerciale. La coopération concerne également le commerce et les transports, notamment la relance des échanges commerciaux entre les pays de la CEI et l'amélioration des transports et des opérations de transit en Europe orientale et en Asie centrale. Une réunion organisée conjointement par la CNUCED/CEE et l'Union internationale des transports routiers (IRU) s'est tenue du 5 au 7 mai 1997 afin d'examiner la façon dont les technologies modernes de l'information pouvaient être mises à profit pour résoudre les principaux problèmes de transit.

45. CEPALC. La CNUCED et la CEPALC s'attachent à recenser des questions spécifiques liées au commerce et à l'investissement qui se prêtent à une coopération accrue à l'échelle régionale et mondiale.

46. CESAP. La CNUCED collabore avec la CESAP (ainsi qu'avec l'OMPI, le CCI et la Banque mondiale) à l'exécution d'un programme régional pour l'Asie, financé par le PNUD (cinquième cycle de programmation, 1992-1997), sur le commerce et l'investissement, la CNUCED étant chargée du volet politique commerciale. Des séminaires régionaux ont également été organisés sur divers thèmes, notamment des questions relatives à l'après-Cycle d'Uruguay.

La Conférence CNUCED/CESAP sur les technologies de l'information et le commerce électronique, qui s'est tenue à Bangkok en mai 1997, a contribué à l'élargissement du réseau mondial de pôles commerciaux (réseau GTPNet).

47. CESAO. Au moment où le présent rapport a été établi la CESAO et la CNUCED envisageaient d'adopter un mémorandum d'accord sur les principaux domaines se prêtant à une coopération.

#### IV. AUTONOMIE FINANCIERE ET RECOUVREMENT DES COÛTS

48. La question de l'autonomie financière de certains programmes de coopération technique de la CNUCED est à l'étude depuis quelque temps déjà. A cet égard, l'on fait généralement valoir qu'une forme ou une autre de participation aux coûts ou de recouvrement des coûts auprès des bénéficiaires s'avère parfois nécessaire pour assurer la viabilité financière de tel ou tel programme. Plusieurs donateurs ont fait savoir qu'ils étaient prêts à envisager de maintenir leur appui, dans ces conditions, à des programmes efficaces et pertinents.

49. Dans l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED auquel ils ont procédé en 1994, deux consultants indépendants (Mme Margaret J. Anstee et M. Leelanda de Silva) sont allés plus loin, en envisageant la possibilité de créer un bureau d'études étroitement associé à la CNUCED, "qui serait chargé de mettre au point et de vendre des logiciels et autres systèmes informatiques" (TD/B/40(2)/14, par. 136). Dans le cadre de son examen de la politique relative à la coopération technique, le Conseil a invité le secrétariat à tenir des consultations concernant le mandat d'une étude de faisabilité à ce sujet et s'est félicité de l'appui financier apporté par la Suisse à une telle étude (alinéa 1) du paragraphe 9) des Conclusions concertées 421 (XLI)). Cette étude de faisabilité a été menée à bien et le rapport des consultants est à la disposition des délégations. Il est question des conclusions de cette étude au paragraphe 52 ci-dessous.

50. Dans le même ordre d'idées, la CNUCED a été priée, dans la Déclaration de Midrand (alinéa b) du paragraphe 93), d'"étudier les moyens d'assurer l'autonomie financière" de programmes comme le système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), le système douanier automatisé (SYDONIA), les programmes TRAINMAR et TRAINFORTRADE et le réseau mondial de pôles commerciaux. Au paragraphe 15 du texte de la stratégie de coopération technique de la CNUCED adoptée par le Conseil en juin 1997, il est en outre précisé que "le secrétariat de la CNUCED continuera d'étudier les moyens d'assurer l'autonomie financière de certains programmes, en vue de présenter des propositions en 1997" (TD/B/EX(14)/3).

51. Les programmes de coopération technique mentionnés au paragraphe 93 b) du document final de la neuvième session de la Conférence (auxquels il convient d'ajouter le système SYGADE) comprennent des activités à l'échelle nationale et régionale financées exclusivement par des ressources extrabudgétaires. Au niveau central, le secrétariat apporte son concours à l'aide de fonds extrabudgétaires et au titre du budget ordinaire. Un appui centralisé s'avère nécessaire dans le cas des systèmes informatiques, qu'il s'agisse de mettre au point et d'améliorer des logiciels, de tenir à jour ces systèmes ou de gérer des bases de données (TRAINS, par exemple). Dans le cas

des programmes de formation, l'appui sert à élaborer de nouveaux dossiers didactiques et autres outils pédagogiques. Toutes ces activités, de même que d'autres fonctions centrales telles que la présentation et la promotion des systèmes, ont pu jusqu'ici être exécutées grâce aux généreuses contributions fournies par des donateurs au titre de projets interrégionaux. Tout en continuant de souscrire aux travaux menés par la CNUCED dans ce domaine, plusieurs bailleurs de fonds ont jugé souhaitable d'étudier la façon dont certains programmes pourraient devenir financièrement autonomes.

52. Compte tenu de ce qui précède, et eu égard en particulier aux conclusions de l'étude de faisabilité susmentionnée, il semblerait que l'idée d'un bureau d'études autonome ne soit pas réalisable dans un avenir prévisible. La CNUCED pourrait néanmoins introduire ou systématiser une forme ou une autre d'orientation commerciale et de recouvrement des coûts dans certaines opérations. Les programmes concernés seraient, dans un premier temps les systèmes SIAM, TRAINS, SYDONIA et SYGADE et le réseau GTPNet.

53. Pour mettre en pratique une démarche commerciale ou une formule de recouvrement des coûts de ce type, diverses dispositions (qui développent dans certains cas des procédures déjà en vigueur) sont proposées ci-après, sous réserve de leur approbation par le Siège de l'ONU :

- a) Dans le cas des logiciels existants (SYGADE, SYDONIA, SIAM) :
  - Une partie des coûts antérieurs de mise au point des logiciels serait recouvrée auprès des nouveaux utilisateurs. Ainsi, chaque fois que de nouveaux projets sont négociés, il serait demandé une contribution qui serait intégralement affectée à l'amélioration du système.
  - Un contrat d'entretien (correspondant à une "redevance d'utilisation") serait proposé aux utilisateurs actuels (et futurs). En contrepartie, ceux-ci bénéficieraient de certains services essentiels de maintenance et de mise à jour des logiciels, notamment une assistance téléphonique.
  - Les contributions reçues par ces divers moyens seraient portées au crédit du fonds d'affectation spéciale de l'"équipe centrale d'appui" correspondant au programme concerné, fonds qui serait créé et géré comme les autres fonds d'affectation spéciale destinés à la coopération technique.
- b) Dans le cas du système TRAINS, un fonds d'affectation spéciale a été créé en 1991 pour recevoir des contributions visant à mettre au point, à tenir à jour et à diffuser cette base de données. La question de la création d'autres fonds d'affectation spéciale à des fins similaires, y compris pour le GTPNet, est actuellement à l'étude. Il est proposé de généraliser la formule consistant à mettre certains services, ou l'accès à des données, à la disposition des utilisateurs en échange de contributions à ces fonds d'affectation spéciale, étant entendu que les contributions en question peuvent être financées par divers moyens, notamment par le biais de programmes d'aide.

54. Dans tous les mécanismes susmentionnés, un barème type des contributions serait établi en tenant compte de la valeur des services fournis, des conditions du marché et de la capacité de paiement des utilisateurs.

55. Il est à noter que, même lorsque l'ensemble de ces dispositions auront été mises en place, les contributions reçues ne devraient pas en principe couvrir intégralement les frais de fonctionnement des programmes concernés. Il faudra continuer de recourir à divers modes de financement pour en assurer la viabilité financière. Ce financement pourrait provenir des contributions extrabudgétaires que continueront de fournir les donateurs et d'une partie des recettes perçues par la CNUCED en remboursement des dépenses d'appui (voir la section V ci-dessous). En outre, le budget-programme de l'ONU servirait également à appuyer de tels programmes en fonction des priorités convenues, en vue de faciliter l'interaction entre les travaux ordinaires du secrétariat et les activités opérationnelles définies à la neuvième session de la Conférence et dans la stratégie de coopération technique de la CNUCED.

#### V. QUESTIONS DIVERSES

##### Programmes nationaux intégrés pour les PMA

56. A l'issue du débat sur les pays les moins avancés auquel il a procédé à sa quarante-troisième session en octobre 1996, le Conseil a noté que "l'intégration des PMA dans l'économie mondiale ... impliquerait le développement de capacités d'exportation pour la production, dans des conditions compétitives, de biens et services marchands. A cet égard, le Secrétaire général de la CNUCED est invité à élaborer pour certains PMA des programmes nationaux intégrés à l'échelle de la CNUCED en centralisant les contributions des divisions de la CNUCED, conformément aux priorités définies par les PMA considérés".

57. Des travaux préparatoires visant à mettre en train des programmes nationaux intégrés ont été engagés en 1997 au Bangladesh, au Cambodge, en Gambie et à Madagascar. La nature de ces programmes variera selon les pays. Dans le cas du Bangladesh, par exemple, les travaux ont été réalisés de concert avec la CESAP, le CCI, le PNUD et l'OMC. Au Cambodge, des activités spécifiques (concernant l'automatisation de l'administration douanière et l'efficacité commerciale) ont été entreprises en attendant les résultats d'un examen de la coopération technique pour le commerce et l'investissement qui servira de base à un programme intégré. Avec le CCI, la CNUCED a recensé un éventail d'activités envisageables en Gambie et à Madagascar. Ces travaux préparatoires ont été financés par le fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

##### Evaluation des programmes de coopération technique

58. Les programmes TRAINFORTRADE et SYGADE font actuellement l'objet d'une évaluation, dont les résultats seront communiqués au Groupe de travail à sa prochaine session.

Gestion de la coopération technique

59. Les activités de coopération technique de la CNUCED représentent un effort collectif, faisant intervenir l'ensemble du secrétariat. Les divisions sont responsables à la fois de la conception et de l'élaboration des programmes et projets, de leur mise en oeuvre et du contrôle de la qualité (en application du paragraphe 23 du texte de la stratégie de coopération technique), du suivi de l'exécution, enfin des résultats obtenus au titre du projet. Chaque projet est géré par un fonctionnaire désigné par le directeur de la division. Le Service administratif vise tous les engagements de dépenses et ouvertures de crédit et s'assure de leur conformité avec les règles et dispositions en vigueur à l'ONU. Les tâches qui incombent au groupe chargé des questions interorganisations et de la coopération technique consistent, entre autres, à promouvoir une démarche intégrée et cohérente dans les activités de coopération technique de la CNUCED conformément au paragraphe 22 de la stratégie, à présenter des propositions de projet aux donateurs et à élaborer le plan à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique. Il est prévu de créer une équipe de travail interdivisions sur la coopération technique pour examiner la politique globale de coopération technique, en application de la stratégie, et évaluer l'évolution constatée, concernant par exemple la mobilisation des ressources ou de nouveaux modes d'exécution de caractère novateur.

60. S'agissant des dépenses d'appui, une politique transparente et équitable a désormais été introduite, selon laquelle les recettes perçues à ce titre doivent être également réparties entre la division chargée de la mise en oeuvre du projet et les services d'appui au niveau central.

-----